

L'incidence de la réforme de l'a.-e. sur les personnes vivant une période creuse

DRHC
Novembre 2001

Sommaire

Les difficultés auxquelles font face les travailleurs saisonniers constituent une question de plus en plus importante pour les Canadiens. En effet, les discussions lors des récentes réunions des premiers ministres ont incité ces derniers ainsi que les chefs des Territoires à exercer des pressions pour que soit adoptée une stratégie fédérale touchant les travailleurs saisonniers. En septembre 1999, le Forum des ministres du marché du travail (FMMT) a établi un groupe de travail fédéral-provincial en vue d'examiner les préoccupations des travailleurs saisonniers. Le groupe de travail s'est appuyé sur les constatations de plusieurs études antérieures afin de déterminer les principaux aspects du travail saisonnier à examiner et à aborder de façon à élaborer une stratégie fédérale.

Le FMMT a également amorcé le Projet d'amélioration de la recherche sur l'assurance-emploi afin de focaliser ces questions et leur incidence sur les travailleurs saisonniers à l'Île-du-Prince-Édouard. Une des principales préoccupations mises en lumière par le groupe tenait au fait que de nombreux travailleurs saisonniers peuvent connaître des périodes d'inactivité au cours desquelles ils ne touchent ni prestation d'a.-e. ni revenu d'emploi, une fois que leur période de prestations est terminée. L'un des principaux objectifs du Projet d'amélioration de la recherche sur l'assurance-emploi était d'examiner la fréquence de ces périodes d'inactivité ainsi que les caractéristiques des particuliers qui en font l'expérience (désignés ci-après comme les personnes vivant une période creuse) à l'Île-du-Prince-Édouard.¹

Le présent rapport précise la question touchant les personnes vivant une période creuse dans une perspective nationale, de façon à compléter les découvertes qui découlent d'études régionales antérieures. Le rapport examine également la fréquence des périodes d'inactivité, les facteurs démographiques de la population vivant une période creuse et la nature de cette question à l'échelle nationale. La perspective nationale est nécessaire afin d'appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale globale touchant les travailleurs saisonniers.

Données et méthode

La présente étude emploie les renseignements à la fois de l'Enquête par panel auprès des chômeurs canadiens (EPCC) et du profil vectoriel, qui a servi à établir un fonds exact de relevés d'emploi afin de désigner les personnes qui ont connu des périodes de chômage pendant lesquelles elles n'ont pas été admissibles à l'a.-e., après avoir rempli et présenté une demande de prestations. L'EPCC comprend des renseignements importants sur la situation socio-

¹ Voir House, Douglas, MacDonald, Wendy, Sinclair, Peter et Annie Spears, « PEI Enhanced EI Research Fund », Université de l'Île-du-Prince-Édouard, mars 2000, p. 4.

économique ainsi que d'autres renseignements personnels et liés à l'emploi, qui ont été utilisés pour élaborer des statistiques descriptives.

Principales constatations

- Les personnes vivant une période creuse représentent environ 5,6 % de tous les prestataires d'a.-e.
 - Plus de 21,8 % de toutes les personnes qui ont présenté une demande de prestations à l'Île-du-Prince-Édouard vivent une période creuse.
 - Le Canada atlantique représente seulement 12,7 % de tous les prestataires d'a.-e., mais 33,9 % de toutes les personnes vivant une période creuse.
 - La fraction des prestataires saisonniers qui ont vécu une période creuse a diminué, passant de 37,4 % à 29,4 % depuis la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e.
 - La diminution de la proportion des prestataires saisonniers qui ont vécu une période creuse est corrélée avec l'augmentation de la période de prestations des prestataires saisonniers, qui est passée de 29,4 à 30,6 semaines.
 - Depuis la réforme de l'a.-e., les prestataires saisonniers qui travaillent moins de 35 heures par semaine sont moins susceptibles de vivre une période creuse (1,0 %) pour chaque heure supplémentaire de travail hebdomadaire.
-

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
DONNÉES ET MÉTHODE.....	2
DESCRIPTION DE PERSONNE VIVANT UNE PÉRIODE CREUSE	3
INCIDENCE DE LA RÉFORME DE L'A.-E.....	9
CONCLUSION	17
NOTES TECHNIQUES	18



Introduction

Les difficultés auxquelles font face les travailleurs saisonniers constituent une question de plus en plus importante pour les Canadiens.² En effet, les discussions lors des récentes réunions des premiers ministres ont incité ces derniers ainsi que les chefs des Territoires à exercer des pressions pour que soit adoptée une stratégie fédérale touchant les travailleurs saisonniers. En septembre 1999, le Forum des ministres du marché du travail (FMMT) a établi un groupe de travail fédéral-provincial en vue d'examiner les préoccupations des travailleurs saisonniers. Le groupe de travail s'est appuyé sur les constatations de plusieurs études antérieures afin de déterminer les principaux aspects du travail saisonnier à examiner et à aborder de façon à élaborer une stratégie fédérale.

Le FMMT a également amorcé le Projet d'amélioration de la recherche sur l'assurance-emploi afin de focaliser ces questions et leur incidence sur les travailleurs saisonniers à l'Île-du-Prince-Édouard. Une des principales préoccupations mises en lumière par le groupe tenait au fait que de nombreux travailleurs saisonniers peuvent connaître des périodes d'inactivité au cours desquelles ils ne touchent ni prestation d'a.-e. ni revenu d'emploi, une fois que leur période de prestations est terminée. L'un des principaux objectifs du Projet d'amélioration de la recherche sur l'assurance-emploi était d'examiner la fréquence de ces périodes d'inactivité ainsi que les caractéristiques des particuliers qui en font l'expérience (désignés ci-après comme les personnes vivant une période creuse) à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le présent rapport précise la question touchant les personnes vivant une période creuse dans une perspective nationale, de façon à compléter les découvertes qui découlent d'études régionales antérieures. Le rapport examine également la fréquence des périodes d'inactivité, les facteurs démographiques de la population vivant une période creuse et la nature de cette question à l'échelle nationale. La perspective nationale est nécessaire afin d'appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale globale touchant les travailleurs saisonniers.

Le présent rapport mesurera l'incidence de la réforme de l'a.-e. sur l'amélioration de la situation des personnes vivant une période creuse, en tenant compte des différents aspects suivants : la définition de personne vivant une période creuse, la détermination de caractéristiques communes à ces personnes, l'analyse de l'incidence de la réforme de l'a.-e., et les conclusions à en tirer.

² Les travailleurs saisonniers ont été identifiés en s'appuyant sur les résultats de l'EPCC, dans le cadre de laquelle les répondants devaient indiquer s'ils étaient des travailleurs saisonniers. Pour obtenir des précisions sur la façon dont les travailleurs saisonniers ont été identifiés, se reporter au rapport de contrôle, « La réforme de l'a.-e. et les travailleurs saisonniers ».

Données et méthode

L'EPCC est la principale source de données utilisée pour évaluer l'incidence de la réforme de l'a.-e.³ L'EPCC, administrée pour le compte de DRHC par Statistique Canada, recueille des renseignements sur un échantillon de particuliers qui ont connu une cessation d'emploi, telle qu'indiquée dans la base de données administratives des relevés d'emploi (RE) de DRHC. L'Enquête recueille des renseignements sur les caractéristiques des particuliers et des ménages, les raisons de la cessation d'emploi, l'historique d'emploi détaillé, les activités de recherche d'emploi, la formation, le versement de prestations d'a.-c./a.-e., l'aide sociale, ainsi que des renseignements sur la situation financière du ménage, y compris l'avoir et les créances.

Chaque participant à l'Enquête a été interviewé deux fois. La première entrevue (série 1) a eu lieu dans l'année qui a suivi la cessation d'emploi, et la seconde (série 2) a été réalisée dans les neuf mois après la première entrevue. En tout, environ 40 000 Canadiens qui avaient connu un changement ou une cessation de leurs activités professionnelles ont été sondés de juillet 1996 à septembre 1998, ce qui représente une période de dix trimestres. Chaque trimestre est désigné comme une « cohorte ». À titre d'exemple, les données de l'EPCC pour la période d'octobre 1977 à décembre 1997 sont désignées comme la cohorte 10. Dans le cadre de l'étude de l'incidence de la réforme, les cohortes sont regroupées en trois périodes comme suit :

Période antérieure à la réforme (cohortes 1 à 4). Les participants aux quatre premières entrevues ont connu une cessation d'emploi dans l'un des quatre trimestres (c.-à-d. T3 1995 à T2 1996) avant la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e.

Durant la réforme (cohortes 5 et 6). Les participants aux deux entrevues suivantes ont connu une cessation d'emploi dans l'un des deux trimestres (c.-à-d. T3 1996 et T4 1996) de la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e.

Période postérieure à la réforme (cohortes 7 à 10). Les participants aux quatre dernières entrevues ont connu une cessation d'emploi dans l'un des quatre trimestres (c.-à-d. T1 1997 à T4 1997) après la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e.

La présente étude repose également sur les renseignements du profil vectoriel afin de rendre compte de l'historique des demandes de prestations des personnes dans l'échantillon. Cela a permis d'identifier les personnes qui entrent dans la définition de personne vivant une période creuse.

Pour les fins de la présente étude, la période antérieure à la réforme de l'a.-e. est comparée à la période postérieure à la réforme de l'a.-e. afin de déterminer les changements associés à cette réforme. Nous n'avons pas effectué d'analyse

³ Statistique Canada désigne cette enquête comme l'« Enquête sur les changements à l'égard de l'emploi » (ECE).

de la période durant la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e., car celle-ci était incomplète et l'analyse en serait complexe.

Le présent rapport emploie deux démarches afin d'examiner la question touchant les personnes vivant une période creuse. Dans la première partie, nous examinons les caractéristiques de base des personnes vivant une période creuse au cours de la période de juillet 1995 à décembre 1997 (cohortes 1 à 10) ainsi que les changements qui se sont produits après la réforme de l'a.-e.⁴ L'incidence immédiate de la réforme de l'a.-e. est analysée en comparant les personnes vivant une période creuse qui ont connu une cessation d'emploi de juillet 1995 à juin 1996 (cohortes 1 à 4) avec celles qui ont connu une cessation d'emploi de janvier 1997 à décembre 1997 (cohortes 7 à 10). La dernière partie du rapport portera sur les changements d'une année à l'autre qu'a connus la population vivant une période creuse de l'exercice 1998-1999 à l'exercice 1999-2000.

Description de personne vivant une période creuse

Comment les personnes vivant une période creuse sont-elles définies?

Par personne vivant une période creuse, on entend toute personne qui a présenté une demande de prestations après un emploi saisonnier et qui par la suite épuise toutes ses prestations d'a.-e. avant de trouver un nouvel emploi.⁵ Une période d'inactivité est une période de semaines au cours de laquelle le demandeur ne touche ni prestation d'a.-e. ni revenu d'emploi, une fois la période de prestations terminée. Autrement dit, une personne vivant une période creuse est un travailleur saisonnier qui a terminé une période de prestations et épuisé toute ses prestations avant d'avoir obtenu un nouvel emploi.

Il y a quelques éléments importants qui permettent de distinguer la définition de personne vivant une période creuse d'autres définitions possibles. Tout d'abord, seules les personnes qui présentent une demande de prestations à la suite d'un emploi saisonnier peuvent être définies comme des personnes vivant une période creuse. Les personnes qui présentent une demande de prestations à la suite d'un travail non saisonnier ne peuvent être désignées comme des personnes vivant une période creuse même si elles épuisent leurs prestations d'a.-e. De plus, les personnes qui connaissent des périodes de chômage lorsqu'elles présentent une demande de prestations ne peuvent être désignées comme des personnes vivant une période creuse.

Qui sont les personnes vivant une période creuse?

Le tableau 1 indique l'incidence de l'épuisement des prestations selon la province et le genre d'emploi. Il donne également le taux d'épuisement à la fois

⁴ Les données de juillet 1996 à décembre 1996 (cohortes 5 et 6) sont exclues car la réforme de l'a.-e. était mise en œuvre durant cette période.

⁵ La définition de personne vivant une période creuse est fondée sur des définitions semblables utilisées dans d'autres rapports sur les travailleurs saisonniers, tels que « PEI Enhanced EI Research Fund ».

des prestataires saisonniers et non saisonniers dans chaque province ainsi que le taux national.

Selon le tableau, un nombre important de prestataires épuisent leurs prestations avant de trouver un nouvel emploi, et les travailleurs saisonniers sont plus susceptibles d'épuiser leurs prestations. En outre, les personnes vivant une période creuse sont plus nombreuses dans certaines régions du Canada. Le tableau montre que près du quart des prestataires épuisent leurs prestations d'a.-e. avant de trouver un nouvel emploi. Il est également indiqué que l'épuisement est plus fréquent chez les travailleurs saisonniers. À titre d'exemple, les personnes vivant une période creuse représentent environ 5,6 % de tous les prestataires (ou 23,8 % des prestataires qui épuisent leurs prestations) même si les travailleurs saisonniers représentent seulement 16,8 % de tous les prestataires⁶. En outre, 33,4 % de tous les prestataires saisonniers épuisent leurs prestations d'a.-e., comparativement à 21,5 % seulement de tous les prestataires non saisonniers. Enfin, il est montré que certaines provinces sont plus touchées par la question des personnes vivant une période creuse. À titre d'exemple, non seulement le nombre de prestataires saisonniers est-il plus élevé à l'Î.-P.-É. (45,1 %), mais la province affiche également le taux d'épuisement le plus élevé chez les travailleurs saisonniers (48,4 %), comparativement aux taux nationaux respectifs de 16,8 % et 33,4 % seulement. Cela dénote que les personnes vivant une période creuse représentent un petit groupe substantiel de personnes qui se concentrent dans certaines régions du Canada.

⁶ Cette statistique n'est pas immédiatement observable dans le tableau, mais elle est facilement obtenue en divisant le pourcentage des personnes vivant une période creuse par le pourcentage du nombre total de prestataires ayant épuisé leurs prestations, c.-à-d. $5,6/23,5 = 0,238$ ou 23,8 %.

Tableau 1
Pourcentage des prestataires qui épuisent leurs prestations
(juillet 1995 - décembre 1997)¹
(pourcentage)

	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
Observations globales	1 534	1 125	1 599	1 510	2 058	1 701	1 483	1 244	1 378	1 962	15 594
% des prestataires qui épuisent leurs prestations	35,6	35,7	28,4	34,4	24,6	20,1	21,1	21,4	22,4	21,1	23,5
% des travailleurs non saisonniers qui épuisent leurs prestations	19,2	13,8	16,7	18,9	19,3	16,9	15,3	14,3	18,8	17,6	17,9
% des travailleurs saisonniers qui épuisent leurs prestations	16,3	21,8	11,7	15,5	5,3	3,2	5,8	7,1	3,6	3,5	5,6
% des travailleurs saisonniers	34,8	45,1	28,9	34,3	17,1	11,8	16,2	23,9	11,3	13,1	16,8
% qui épuisent leurs prestations (personnes vivant une période creuse)	46,9	48,4	40,4	45,1	31,0	27,2	35,5	29,6	31,5	27,0	33,4
% qui n'épuisent pas leurs prestations	53,1	51,6	59,6	54,9	69,0	72,8	64,5	70,4	68,5	73,0	66,6
% des travailleurs non saisonniers	65,2	54,9	71,1	65,7	82,9	88,2	83,8	76,1	88,7	86,9	83,2
% qui épuisent leurs prestations	29,5	25,2	23,5	28,8	23,3	19,2	18,3	18,8	21,2	20,2	21,5
% qui n'épuisent pas leurs prestations	70,5	74,8	76,5	71,2	76,7	80,8	81,7	81,2	78,8	79,8	78,5

- Seules les personnes qui ont obtenu un autre emploi à un moment donné après avoir présenté une demande de prestations sont visées par le présent rapport, de façon à distinguer les personnes vivant une période creuse des chômeurs chroniques.
 - L'échantillon de population comprend seulement les personnes qui ont connu une cessation d'emploi par rapport à la population canadienne globale. Cette différence donne lieu à des divergences par rapport aux statistiques semblables fournies dans d'autres sources.
1. Désigne la date de la perte d'emploi initiale et exclut les personnes qui ont connu une cessation d'emploi du T3 1996 au T4 1996, période de la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e.

Composition de la population des personnes vivant une période creuse

Le tableau 2 examine certaines des principales caractéristiques des personnes vivant une période creuse au Canada, y compris les facteurs tels que le sexe, l'âge, l'éducation, l'emplacement et le secteur d'emploi. La première colonne comprend les facteurs démographiques de base de tous les prestataires. Les deuxième et troisième colonnes rendent compte de la composition des travailleurs saisonniers et non saisonniers qui épuisent leurs prestations, respectivement. La deuxième colonne du tableau 2 est particulièrement intéressante car elle présente les facteurs démographiques de base des personnes vivant une période creuse.

Selon le tableau, les personnes vivant une période creuse sont plus susceptibles d'être des hommes, âgés de plus de 55 ans, n'ayant pas terminé leurs études secondaires et qui habitent dans l'est du Canada. Tout d'abord, plus de 57,9 % de toutes les personnes vivant une période creuse sont des hommes, même si seulement 50,2 % de tous les prestataires sont des hommes. Cela est attribuable au fait que les hommes représentent la majorité des prestataires saisonniers. En deuxième lieu, les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires représentent une proportion démesurée des personnes vivant une période creuse. En effet, près de la moitié (46,8 %) des personnes vivant une période creuse n'ont pas terminé leurs études secondaires malgré le fait que seulement 25,9 % de tous les demandeurs de prestations ont terminé leurs études secondaires⁷. Un autre fait intéressant à noter est que les prestataires de plus de 55 ans sont plus susceptibles d'épuiser leurs prestations, qu'ils soient des travailleurs saisonniers ou non. Les personnes de plus de 55 ans représentent seulement 9,3 % de tous les prestataires, mais environ 15 % des personnes vivant une période creuse. Les écarts régionaux sont frappants, car la région de l'Atlantique représente seulement 12,7 % de toutes les demandes de prestations mais compte 33,9 % des personnes vivant une période creuse. Il est également intéressant de souligner que 44 % des personnes vivant une période creuse travaillaient dans les secteurs de l'agriculture, primaire et de la construction, même si seulement 17,8 % de toutes les demandes sont présentées par des travailleurs dans ces secteurs. Cela est probablement attribuable au fait que les secteurs de l'agriculture, primaire et de la construction comptent un grand nombre d'emplois saisonniers⁸.

⁷ Bien que la possibilité de connaître une période creuse semble diminuer considérablement suivant le niveau d'éducation, la probabilité d'épuiser les prestations est relativement peu touchée, comme on peut le voir en comparant les colonnes 1 et 3.

⁸ En effet, ces trois secteurs représentent 17,6 % de toutes les demandes de prestations et 41,9 % des demandes de prestations de travailleurs saisonniers.

Tableau 2
Répartition des personnes qui connaissent des périodes sans revenu d'emploi ni prestation d'a.-e. une fois terminée leur période de prestations
(juillet 1995 - décembre 1997)¹
(pourcentage)

	Tous les prestataires (y compris les prestataires qui n'ont pas épuisé leurs prestations)	Prestataires ayant épuisé leurs prestations qui connaissent des périodes sans revenu d'emploi ni prestation d'a.-e.	
		Prestataires saisonniers (personnes vivant une période creuse)	Prestataires non saisonniers
Sexe			
Femme	49,9	42,1	52,7
Homme	50,2	57,9	47,3
Âge			
Jeune (15-24)	11,3	9,6	10,2
Intermédiaire (25-54)	79,5	75,4	75,7
Âgé (55+)	9,3	15,0	14,1
Éducation			
Études secondaires non terminées	25,9	46,8	27,9
Études secondaires terminées	27,4	29,3	28,5
Études postsecondaires	44,9	23,2	41,6
Autres	1,9	0,7	2,0
Région			
Atlantique	12,7	33,9	12,7
Québec	31,3	29,5	33,7
Ontario	28,3	16,3	26,8
Prairies	13,9	11,6	13,3
Colombie-Britannique	13,9	8,7	13,6
Industrie			
Agriculture	2,1	8,2	2,0
Primaire	4,0	13,7	2,5
Fabrication	18,2	12,7	16,4
Construction	11,7	22,1	11,0
Transports et entreposage	4,8	4,7	3,0
Communications	1,3	0,1	1,9
Autres services publics	0,5	0,6	0,5
Commerce	14,0	7,8	18,2
Finances	3,4	1,0	4,5
Éducation	19,6	7,5	15,7
Services d'affaires	13,1	13,2	15,2
Services publics	2,8	3,6	3,5
Administration publique	4,5	4,0	5,4
Autres	0,2	0,8	0,4
N	15 594	1 358	2 718

Nota :

1. Se rapporte à la date de la perte d'emploi initiale et exclut les personnes ayant connu une cessation d'emploi du T3 1996 au T4 1996, c.-à-d. la période de la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e.

Source des données : EPCC et fichier de données sur l'a.-e.

Facteurs qui influent sur la probabilité de connaître une période d'inactivité

Le tableau 3 présente le taux d'épuisement des prestations de trois différents groupes de particuliers. Les catégories sont : tous les prestataires, les prestataires saisonniers et les prestataires non saisonniers. Ces trois catégories sont ensuite réparties suivant des facteurs démographiques, tels que l'âge, le sexe et le secteur. Cette répartition permet d'examiner l'incidence de différents facteurs démographiques sur la probabilité d'une période d'inactivité.

Le tableau 3 diffère du tableau 2 car il ne mesure pas la fraction des personnes vivant une période creuse qui sont représentées dans certaines catégories (comme le sexe, l'âge et le niveau de scolarité) mais plutôt selon la vraisemblance pour un particulier, dans une catégorie donnée, d'épuiser ses prestations. À titre d'exemple, le tableau 2 indique clairement que seulement 42,1 % de toutes les personnes vivant une période creuse sont des femmes, alors que les hommes représentent 57,9 %. Cela laisse entendre qu'il est plus probable que les personnes vivant une période creuse soient des hommes. D'ailleurs, le tableau 3 montre que les prestataires saisonnières féminines sont plus susceptibles d'épuiser leurs prestations, car leur taux d'épuisement est de 15,9 points au-dessus du taux de leurs homologues masculins. Cela signifie qu'une prestataire saisonnière est plus susceptible d'épuiser ses prestations qu'un prestataire saisonnier. Deux constatations qui semblent contradictoires, à savoir que la majorité des personnes vivant une période creuse sont des hommes et que les prestataires saisonnières féminines sont plus susceptibles d'épuiser leurs prestations, peuvent s'expliquer par la composition de la population des prestataires saisonniers. Puisque seulement 33 % de tous les prestataires saisonniers sont des femmes, celles-ci représentent une proportion beaucoup plus petite des personnes vivant une période creuse, même si leur taux d'épuisement des prestations est plus élevé. Il est important de tenir compte de cette distinction lorsqu'on compare les deux tableaux.

Le tableau 3 indique plusieurs facteurs qui accroissent considérablement la probabilité pour un prestataire saisonnier de vivre une période creuse⁹. À titre d'exemple, 43,5 % de toutes les prestataires saisonnières épuisent leurs prestations d'a.-e., comparativement à seulement 28,6 % des prestataires saisonniers masculins. Parallèlement, 43,7 % de tous les prestataires saisonniers âgés de 55 ans ou plus épuisent leurs prestations d'a.-e. avant d'obtenir un nouvel emploi. De plus, le taux d'épuisement des prestataires saisonniers dans la région de l'Atlantique est très supérieur à la moyenne nationale, se situant à 44,6 %. Enfin, le taux d'épuisement des prestations des prestataires saisonniers dans les secteurs financiers et des services publics était considérablement supérieur à celui d'autres secteurs. Toutefois, il faut souligner que très peu de travailleurs saisonniers sont actuellement engagés dans ces secteurs¹⁰.

⁹ Bien qu'il semble que les prestataires non saisonniers du secteur des communications sont beaucoup plus susceptibles d'épuiser leurs prestations que les prestataires saisonniers, cela est probablement attribuable à la rareté du travail saisonnier dans ce secteur.

¹⁰ De fait, 1,5 % seulement des prestataires saisonniers étaient engagés dans ces deux secteurs.

Tableau 3			
Prestataires n'ayant ni revenu d'emploi ni prestation d'a.-e. une fois terminée leur période de prestations			
(juillet 1995 - décembre 1997) ¹			
(pourcentage)			
	Tous les prestataires	Prestataires saisonniers (personnes vivant une période creuse)	Prestataires non saisonniers
Total	23,5	33,4	21,5
Sexe			
Femme	23,7	43,5	21,2
Homme	23,4	28,6	21,9
Âge			
Jeune (15-24)	21,0	25,8	19,9
Intermédiaire (25-54)	22,4	33,1	20,3
Âgé (55+)	36,3	43,7	34,3
Éducation			
Études secondaires non terminées	29,5	37,0	26,7
Études secondaires terminées	24,7	32,7	22,9
Études postsecondaires	19,5	30,0	18,4
Autres	20,6	13,2	21,9
Région			
Atlantique	32,9	44,6	27,0
Québec	24,6	31,0	23,3
Ontario	20,1	27,2	19,2
Prairies	21,9	32,0	20,2
Colombie-Britannique	21,1	27,0	20,2
Industrie			
Agriculture	39,1	37,3	41,7
Primaire	30,7	36,2	24,3
Fabrication	20,0	31,6	18,4
Construction	27,5	33,0	24,9
Transports et entreposage	16,5	26,6	13,9
Communications	26,8	10,5	27,5
Autres services publics	23,9	56,2	19,9
Commerce	26,5	38,0	25,4
Finances	25,5	54,7	24,6
Éducation	16,5	23,8	15,8
Services d'affaires	26,5	35,3	24,8
Services publics	29,7	42,0	27,2
Administration publique	26,3	31,7	25,3
Autres	51,6	55,2	49,7
N	15 594	3 645	11 949
<i>Nota :</i>			
1. <i>Se rapporte à la date de la perte d'emploi initiale et exclut les personnes ayant connu une cessation d'emploi du T3 1996 au T4 1996, c.-à-d. la période de la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e.</i>			
<i>Source des données : EPCC et fichier de données sur l'a.-e.</i>			

Incidence de la réforme de l'a.-e.

Deux périodes sont utilisées dans l'analyse de l'incidence de la réforme de l'a.-e. sur les personnes vivant une période creuse. La première démarche consiste à saisir certains des effets immédiats en comparant les quatre trimestres avant la

réforme de l'a.-e. (de juillet 1995 à juin 1996) avec les quatre trimestres subséquents (janvier 1997 à décembre 1997). Ensuite, nous examinons les changements d'une année à l'autre qui se sont produits depuis la réforme de l'a.-e. Particulièrement, nous mettons l'accent sur les changements qui ont eu lieu dans la population vivant une période creuse entre l'exercice 1998-1999 et l'exercice 1999-2000.

Quels sont les facteurs de la probabilité de vivre une période creuse?

Dans le tableau 4, sont examinés les facteurs qui ont une incidence sur la probabilité pour un prestataire saisonnier de connaître une période d'inactivité en employant un modèle de probits. La présente partie porte essentiellement sur l'incidence de divers facteurs démographiques et non démographiques sur la vraisemblance d'une période d'inactivité, alors que dans les parties suivantes, nous analysons l'incidence de la réforme de l'a.-e. Le modèle de probits permet d'évaluer la probabilité pour un prestataire saisonnier de connaître une période d'inactivité et une non-couverture après avoir terminé une période de prestations suivant divers facteurs. Le modèle de probits a été choisi de préférence aux autres modèles pour deux raisons. Tout d'abord, le modèle de probits est utile lorsque la variable dépendante est binaire ou associée à deux résultats possibles seulement. En pareil cas, l'estimation, à savoir si une personne a vécu ou non une période creuse, ne permet que deux réponses : « oui » ou « non ». Le modèle de probits a également été choisi car il produit une estimation efficace de l'incidence du changement, exprimé en pourcentage, relativement à une des variables indépendantes associées à la probabilité de connaître une période d'inactivité.

Dans la deuxième colonne du tableau 4, est affiché le changement estimatif, exprimé en pourcentage, de la probabilité de connaître une période d'inactivité découlant d'un changement unitaire dans une variable indépendante particulière. Il s'agit actuellement d'un changement dans la pente de la fonction de vraisemblance à un point donné ou d'un changement exprimé en pourcentage dans la probabilité de vivre une période creuse en raison d'un changement infime dans une variable indépendante particulière. Le changement donne une estimation approximative de la probabilité de connaître une période d'inactivité en raison d'un changement unitaire dans la variable indépendante.

Dans la première partie du tableau 4, sont examinés des facteurs non démographiques qui comportent une incidence sur la probabilité pour un prestataire saisonnier de connaître une période d'inactivité, comme le nombre de semaines de travail qui figure sur le RE et le nombre moyen d'heures de travail pour chaque semaine sur le RE. Il en ressort que plus grand est le nombre de semaines de travail, tel qu'indiqué sur un RE, moins l'épuisement des prestations d'a.-e. est probable avant de trouver un nouvel emploi. Le coefficient indique que la probabilité de connaître une période d'inactivité diminue de 0,4 % pour chaque semaine supplémentaire de travail indiquée sur le RE. Le tableau montre également que les personnes qui ont travaillé moins de 35 heures étaient moins susceptibles de connaître une période d'inactivité que celles qui ont travaillé 35 heures ou plus. En effet, il semble que le fait de travailler moins

d'heures réduit la probabilité de vivre une période creuse. À titre d'exemple, une personne qui travaille en moyenne seulement 34 heures par semaine était moins susceptible (1,3 %) de vivre une période creuse qu'une personne qui travaille 35 heures par semaine. D'ailleurs, le fait qu'une personne travaille plus de 35 heures par semaine n'a aucune incidence sur la probabilité de vivre une période creuse.

Les facteurs démographiques ont également eu une incidence importante sur la détermination de la vraisemblance d'une période d'inactivité. Les personnes qui travaillent dans certaines régions, par exemple, étaient plus susceptibles de connaître une période d'inactivité. Plus particulièrement, les prestataires saisonniers à l'Î.-P.-É. étaient 14,1 % plus susceptibles de vivre une période creuse que les prestataires saisonniers en Ontario. Le tableau montre également que les prestataires saisonnières féminines étaient 4,8 % plus susceptibles d'épuiser leurs prestations que leurs homologues masculins. Les travailleurs saisonniers qui ont indiqué « autres » pour leur niveau d'études étaient également moins susceptibles de connaître une période d'inactivité, mais très peu de personnes sont visées par cette description¹¹. Parallèlement, les travailleurs saisonniers du secteur des finances étaient beaucoup plus susceptibles de connaître une période d'inactivité que les personnes d'autres secteurs, mais ils représentent seulement un pourcentage moindre du nombre total de travailleurs saisonniers.

Incidence initiale de la réforme de l'a.-e.

Le tableau 4 emploie un modèle d'interaction pour déterminer l'incidence de la réforme de l'a.-e. sur les personnes vivant une période creuse. Le modèle d'interaction permet d'isoler les effets de divers éléments de la réforme de l'a.-e. et d'examiner comment chacun a influé sur la probabilité d'une période d'inactivité. Toutefois, l'effet général de la réforme de l'a.-e. n'est pas facile à saisir. Une comparaison simple des personnes vivant une période creuse et dont le RE indiquait une cessation d'emploi avant la réforme de l'a.-e. avec les personnes qui ont connu une telle période après la réforme de l'a.-e. ne tient pas compte de l'interrelation entre les différents changements stratégiques apportés au régime de l'a.-e. Le modèle d'interaction examine l'incidence de la réforme de l'a.-e. en isolant et en examinant les effets de changements particuliers du régime de l'a.-e. plutôt que de tenter de saisir tous les effets au moyen d'une seule variable nominale¹².

Le modèle de probits suivant examine l'incidence du changement d'un régime fondé sur les semaines comparativement à un régime fondé sur les heures. Il tient compte de cette incidence en comparant le nombre d'heures de travail comparativement à la période repère de travail hebdomadaire de 35 heures¹³. La

¹¹ De fait, seulement 2,1 % de tous les prestataires et 1,3 % de tous les prestataires saisonniers ont indiqué « autres » en réponse à la question sur leur niveau de scolarité.

¹² Plus particulièrement, il faut souligner que la variable nominale « réforme » dans le tableau 4 ne permet pas de saisir les effets de la réforme de l'a.-e.

¹³ Le rapport de contrôle « La réforme de l'a.-e. et les travailleurs saisonniers » montre qu'il n'y a pas de changement important dans le nombre de semaines de travail après l'entrée en vigueur de

norme de 35 heures par semaine a été choisie parce qu'une personne qui travaille 35 heures par semaine serait admissible au même nombre de semaines de prestations, à la fois aux termes du régime d'a.-c. et d'a.-e. L'échantillon est réparti dans deux catégories de façon à analyser les différents effets de la réforme de l'a.-e. : ceux qui travaillent plus de 35 heures par semaine et ceux qui travaillent moins de 35 heures. Concernant les personnes qui travaillent plus de 35 heures par semaine, nous voulions savoir si les heures de travail supplémentaires permettraient de réduire la probabilité d'une période d'inactivité, une fois la réforme de l'a.-e. en vigueur. Parallèlement, concernant les personnes qui travaillent moins de 35 heures, nous voulions savoir si ces heures réduites faisaient accroître la probabilité d'une période d'inactivité.

Le tableau montre que la probabilité accrue d'une période d'inactivité était étroitement corrélée à la transition à un système fondé sur les heures pour les particuliers qui travaillent moins de 35 heures par semaine. En effet, les personnes qui travaillent moins de 35 heures par semaine ont réduit leur probabilité de connaître une période d'inactivité de 1 % pour chaque heure supplémentaire de travail¹⁴. D'un autre côté, les personnes qui travaillent plus de 35 heures par semaine n'ont pas connu de réduction importante de la probabilité d'une période d'inactivité en raison du nombre accru d'heures de travail hebdomadaire. D'autres facteurs comme le nombre de semaines d'emploi, tel qu'indiqué sur le RE, n'ont pas fait diminuer de façon notable la probabilité de vivre une période creuse après l'introduction de la réforme de l'a.-e.

la réforme de l'a.-e. C'est pourquoi, il est possible de considérer le nombre d'heures de travail comme une variable exogène.

¹⁴ L'interprétation de cette variable est particulièrement difficile concernant les personnes qui travaillent moins de 35 heures par semaine. Le modèle de probits utilise la valeur absolue de l'écart entre 35 heures et le nombre d'heures de travail plutôt que le nombre d'heures de travail comme tel. Ainsi, lorsque le nombre d'heures de travail passe sous 35, la mesure actuelle employée dans la régression des probits est l'écart entre le nombre d'heures de travail et 35, c'est-à-dire l'écart s'accroît lorsque le nombre d'heures de travail diminue. Ainsi, l'accroissement de l'écart est corrélé à la probabilité accrue de vivre une période creuse. Ou bien, la probabilité de vivre une période creuse s'accroît lorsque le nombre d'heures de travail diminue.

Tableau 4

Analyse par probits de la probabilité pour les prestataires saisonniers de vivre une période creuse

(juillet 1995 - décembre 1997)¹

	Coeff.	Incidence (%)	Valeur p
Réforme ²	-0,08	-1,3	0,78
Semaines d'admissibilité	-0,02	-0,3	0,00
Taux de chômage	0,00	0,0	0,92
Durée (en semaines) d'emploi indiquée sur le RE	-0,02	-0,4	0,00
Incidence de la réforme ³	0,00	0,0	0,79
Plus de 35 heures de travail ⁴	0,00	0,1	0,41
Incidence de la réforme ³	-0,01	-0,1	0,26
Moins de 35 heures de travail ⁴	-0,08	-1,3	0,00
Incidence de la réforme ³	0,07	1,0	0,04
Sexe			
Homme	-0,29	-4,8	0,01
Femme (groupe témoin)
Âge			
Jeune (15-24)	0,28	5,1	0,24
Intermédiaire (25-54)	0,32	4,4	0,12
Âgé (55+) (groupe témoin)
Éducation			
Études secondaires non terminées (groupe témoin)
Études secondaires terminées	-0,12	-1,8	0,25
Études postsecondaires	-0,04	-0,6	0,78
Autres	-0,51	-5,6	0,09
Province			
Terre-Neuve	0,35	6,5	0,17
Île-du-Prince-Édouard	0,63	14,1	0,00
Nouvelle-Écosse	0,21	3,7	0,31
Nouveau-Brunswick	0,50	10,1	0,01
Québec	0,24	4,0	0,26
Ontario (groupe témoin)
Manitoba	0,33	6,2	0,12
Saskatchewan	0,31	5,8	0,14
Alberta	0,19	3,4	0,36
Colombie-Britannique	0,22	3,9	0,32
Industrie			
Agriculture	0,04	0,7	0,90
Primaire	0,17	2,9	0,54
Fabrication	-0,01	-0,2	0,96
Construction	0,20	3,4	0,48
Transports et entreposage	0,22	3,8	0,52
Communications
Autres services publics	-0,32	-4,0	0,58
Commerce	0,01	0,2	0,97
Finances	1,34	39,9	0,03
Éducation	-0,38	-4,8	0,22
Services d'affaires	0,04	0,6	0,90
Services publics	0,09	1,5	0,85
Administration publique (groupe témoin)
Autres	-0,70	-6,6	0,09
Variable constante	0,09	...	0,82
N			3 460

Nota :

1. Se rapporte à la date de la perte d'emploi initiale et exclut les personnes qui ont connu une cessation d'emploi du T3 1996 au T4 1996, période de la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e.
2. La variable « réforme » ne saisit pas l'effet global de la réforme de l'a.-e. en raison d'interactions avec d'autres variables.
3. « Incidence de la réforme de l'a.-e. » se rapporte au changement, exprimé en pourcentage, dans la probabilité d'une période d'inactivité après la réforme de l'a.-e. en raison de l'augmentation du nombre d'heures ou de semaines.
4. Le nombre d'heures de travail en plus et en sus de 35 se rapporte à la valeur absolue de l'écart entre le nombre actuel d'heures de travail et 35.

Source des données : EPCC et fichier de données sur l'a.-e.

Le tableau 5 examine comment les facteurs démographiques de base des personnes vivant une période creuse ont changé après la mise en oeuvre de la réforme de l'a.-e. Il montre que les caractéristiques de cette population ne semblent pas avoir changé outre mesure. Toutefois, l'introduction de la réforme de l'a.-e. correspond à la réduction dans la proportion des prestataires saisonniers qui ont connu une période d'inactivité, passant de 37,4 % à 29,4 %. Il semble que la transition à un régime fondé sur les heures est également corrélée à l'augmentation du nombre moyen de semaines d'admissibilité. En effet, la période d'admissibilité moyenne des travailleurs saisonniers a augmenté, passant de 29,4 à 30,6 semaines. Il y a également une baisse notable du pourcentage des personnes de moins de 25 ans qui ont connu une période creuse, passant de 11,9 % à 6,6 %, ainsi qu'une diminution du nombre de personnes vivant une période creuse en Alberta, qui est passé de 6,5 % à 3,6 %.

Tableau 5
Population de personnes vivant une période creuse

(pourcentage)

	Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995 - T2 1996) ¹	Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997 - T4 1997) ¹	Statistique t
% des prestataires saisonniers qui ont vécu une période creuse ²	37,4	29,4	-2,88
Nombre de semaines d'admissibilité des prestataires saisonniers	29,4	30,6	2,18
Nombre de semaines d'admissibilité des personnes vivant une période creuse	26,5	29,0	4,46
Sexe			
Homme	59,0	56,5	-0,5
Femme	41,0	43,5	0,5
Âge			
Jeune (15-24)	11,9	6,6	-2,0
Intermédiaire (25-54)	73,8	77,5	0,8
Âgé (55+)	14,4	15,9	0,4
Éducation			
Études secondaires non terminées	45,1	48,9	0,8
Études secondaires terminées	29,9	28,5	-0,3
Études postsecondaires	24,6	21,4	-0,7
Autres	0,4	1,1	1,0
Province			
Terre-Neuve	7,9	10,2	1,5
Île-du-Prince-Édouard	3,7	4,1	0,7
Nouvelle-Écosse	8,3	8,5	0,2
Nouveau-Brunswick	12,9	12,5	-0,2
Québec	29,0	30,1	0,2
Ontario	15,7	17,0	0,3
Manitoba	3,6	2,9	-0,8
Saskatchewan	3,4	2,7	-1,0
Alberta	6,5	3,6	-2,0
Colombie-Britannique	9,1	8,2	-0,4
Industrie			
Agriculture	8,9	7,2	-0,7
Primaire	13,0	14,4	0,5
Fabrication	11,1	14,4	1,2
Construction	21,5	22,3	0,2
Transports	4,6	4,7	0,0
Communications	0,0	0,2	1,0
Autres services publics	0,7	0,4	-0,6
Commerce	8,1	7,2	-0,3
Finances	1,6	0,2	-1,3
Éducation	7,4	7,4	0,0
Affaires	12,6	13,6	0,3
Services publics	3,4	3,7	0,1
Administration publique	3,7	4,2	0,2
Autres	1,4	0,0	-1,6
N	719	639	1 358

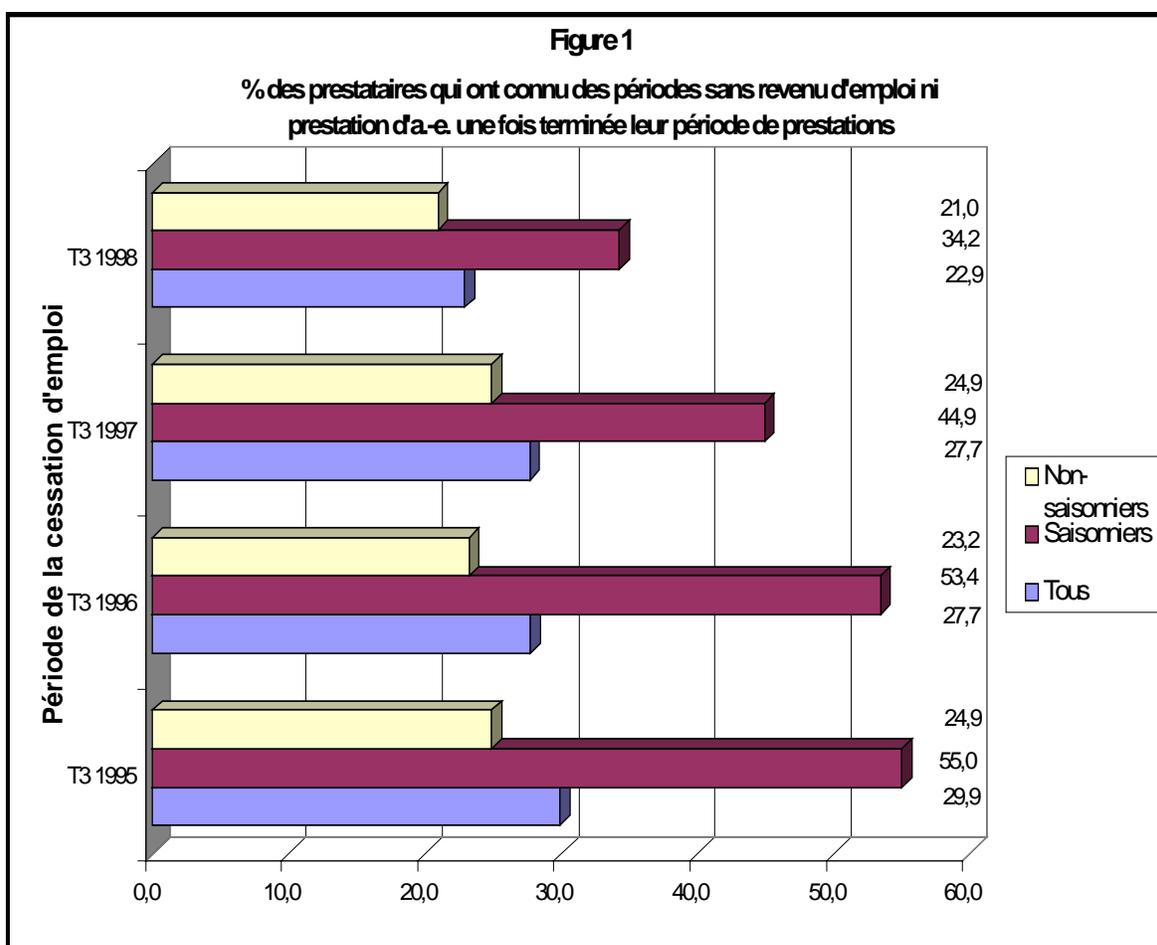
Nota :

1. Se rapporte à la date de la perte d'emploi initiale.
2. Les pourcentages de la rangée 1 sont fondés sur 4 056 observations.

Source des données : EPCC et fichier de données sur l'a.-e.

Changements d'une année à l'autre dans la population des personnes vivant une période creuse

Dans la présente section, nous examinons les changements d'une année à l'autre qui se sont produits depuis la réforme de l'a.-e. Les données les plus récentes publiées afin d'examiner les changements d'une année à l'autre concernent les personnes qui ont connu une cessation d'emploi au troisième trimestre de 1999. Afin de tenir compte des facteurs saisonniers, ces nouvelles données ont été comparées aux données antérieures qui ont été recueillies sur les cessations d'emploi au troisième trimestre. La figure 1 montre que le pourcentage des prestataires saisonniers qui connaissent une période d'inactivité continue de diminuer depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'a.-e. Plus particulièrement, les données recueillies pour l'exercice 1999-2000 montrent que la tendance semble se maintenir.



Conclusion

Les personnes vivant une période creuse représentent un segment moindre mais tout de même important de la population active du Canada. La question revêt une importance particulière dans la région de l'Atlantique où de nombreux travailleurs dépendent du travail saisonnier pour subvenir à leurs besoins. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'a.-e. en 1996, le pourcentage des particuliers qui connaissent une période d'inactivité a diminué, passant de 37,4 % à 29,4 % de tous les prestataires saisonniers. Cette diminution est attribuable en partie à la transition au régime fondé sur les heures, qui est plus équitable à l'endroit de ceux qui travaillent plus d'heures, car il leur accorde une période de prestations plus longue.

Des analyses futures possibles pourraient porter sur l'incidence de la réforme de l'a.-e. sur la durée moyenne des périodes d'inactivité et l'incidence du travail pendant une période de prestations sur la durée de la période d'inactivité.

Notes techniques

Tous les tableaux comprennent des données de juillet 1995 à juin 1996 (cohortes 1 à 4) et de janvier 1997 à décembre 1997 (cohortes 7 à 10). Les données de juillet 1996 à décembre 1996 (cohortes 5 et 6) sont exclues, car la réforme entrait progressivement en vigueur durant cette période. Les données de janvier 1998 à juin 1998 (cohortes 11 et 12) n'étaient pas accessibles.